



Air France



Le 21 janvier 2025

Déclaration des élus CFE-CGC d'ORLY au CSEE CC du 21 janvier 2025

Personnels d'Orly en souffrance, dégradation de l'escale et des conditions de travail

Les élus CFE-CGC alertent la Direction du CC du malaise grandissant de notre escale, les personnels cadres et non cadres souffrent. Même si nous comprenons certaines difficultés que la Direction locale peut rencontrer, cette situation n'est pas acceptable. Dans le cadre du projet domestique, force est de constater que de nombreux dysfonctionnements apparaissent et perdurent. Le manque de visibilité quant aux mobilités et l'adaptation constante des équipes pour faire passer l'exploitation ne doivent pas entraîner une dégradation des conditions de travail. Le malaise de l'escale est palpable et nous tirons ici, la sonnette d'alarme. Il est urgent que toutes les Directions concernées par le projet domestique s'impliquent à la hauteur des enjeux humains. Offres sous Artémis et postes déjà pourvus, accompagnement de bout en bout des mobilités avec priorisation et facilitation des démarches, cartographie des postes en TPA, respect de passerelle quant aux niveaux de poste, équité de traitement entre techniciens, MO et cadres, cette liste n'est pas exhaustive !!

En résumé, pour les personnels qui font l'effort de se projeter, c'est le parcours du combattant. De plus, nous réitérons notre demande faite lors du CSEE CC de septembre 2024, de récupérer la main en cas d'IRG afin de ne pas mettre les équipes plus en difficulté y compris avec les clients qui deviennent de plus en plus menaçants.

Pour rappel, il incombe à l'employeur de donner aux salariés les moyens pour mener à bien leur tâche et travailler dans de bonnes conditions. L'employeur est garant de la santé physique et mentale de ses salariés (article L4121-1).

Vos élus et représentants CFE-CGC